Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_08-DE

ROUVROY
SOLIDAIRE PAR NATURE

République Française
- :- :-
Département du Pas-de-Calais
- :- :-
Arrondissement de Lens
- :- :-
Canton de Harnes
- :- :-
Séance du 19 octobre 2026
- :- :-
Délibération D20261019-08
- :- :-
Rapporteur : Frédéric Grandsart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE ROUVROY

- :- :-

OBJET : subvention exceptionnelle Nord Pas de Calais Pologne

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 13 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Medhi, VANHOUTTE Audrey, LEROY Doriane, BASTIN Marie-Hélène, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ETAIENT EXCUSES :
KARASIEWICZ Lucie, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc.

Pouvoirs:
Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET
Monsieur DANNE à Monsieur HAJA
Monsieur DELVILLE à Monsieur DE FREITAS

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Marjorie DENDIEVEL, Adjointe au Maire

Monsieur Frédéric Grandsart rappelle que, dans le cadre du 40ème anniversaire du jumelage, la ville de ROUVROY a accueilli, du 24 au 28 septembre dernier, une délégation officielle de la ville de LIBIAZ composée d'élus, de la directrice du centre culturel et de leur interprète. Le programme de cette délégation prévoyait la signature de la convention réitérant la volonté des deux communes de renforcer leur lien d'amitié.

En mai dernier, la ville de ROUVROY avait également accueilli des jeunes footballeurs de LIBIAZ le temps d'un week-end. Ces jeunes avaient pu visiter les installations sportives de la ville et participer au tournoi de football organisé par l'Union Sportive de Rouvroy. Le programme prévoyait également des temps d'échanges et d'activités diverses avec les footballeurs rouvroysiens.

L'association Nord Pas-de-Calais Pologne a réglé les dépenses pour ces deux délégations au fur et à mesure des visites, il convient à présent de rembourser cette association. Le montant total des sommes engagées pour les deux délégations est de 1 553,65 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport établi par Monsieur Frédéric Grandsart ;

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_08-DE

ARTICLE 1 : DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 553,65 € à l'association Nord Pas de Calais Pologne.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
(Publié et affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ROUVROY, le 19 octobre 2026

MME Marjorie DENDIEVEL

MAIRIE de ROUVROY 62320

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Valérie CUVILLIER

MAIRIE de ROUVROY 62320

MAIRE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)